

Toulouse, le 8 juin 2020

Monsieur le Recteur,

Nous, représentants des fédérations et organisations syndicales SNES FSU académie de Toulouse, SNUEP FSU Académie de Toulouse, SGEN CFDT Midi Pyrénées, CGT Educ'action Académie de Toulouse et FNEC FP FO Académie de Toulouse, déplorons le maintien d'une plainte à l'encontre d'Alain Rey, responsable syndical Force Ouvrière dans le Lot, représentants des personnels au CTSD et au CDEN du Lot et Commissaire paritaire certifié de l'académie, qui conduit à l'engagement de poursuites judiciaires qui se concrétise en cette période : notre collègue est en effet convoqué le mercredi 24 juin auprès du Délégué du Procureur de la République, le mercredi 24 juin 2020 à 15h30 aux fins de composition pénale. Il lui est reproché « d'avoir pénétré ou s'être maintenu, le 21 janvier dans l'enceinte du lycée Clément Marot sans y être habilité ou y avoir été autorisé par les autorités compétentes dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre public. »

Ce 21 janvier, notre collègue, responsable syndical, qui n'avait aucune intention de troubler la tranquillité ou l'ordre public, ne faisait qu'exercer son mandat syndical, en accompagnant un certain nombre de collègues de cet établissement qui protestaient contre les épreuves d'E3C, dans un établissement où il se rend par ailleurs régulièrement en qualité de délégué syndical.

Nous avons eu plusieurs échanges avec vous, dans le courant du mois de février, dans le cadre du CTA, de GT et d'audiences, et nous avions entendu, de votre part, une volonté d'apaisement face à une situation de tension inédite qui avait très largement agitée des personnels ne pouvant accepter l'absence d'écoute réelle du ministre.

Nous ne pouvons donc comprendre le maintien d'une plainte, qui plus est quand elle est ciblée vers un représentant syndical et représentant élu des personnels, ce qui lui donne toute l'apparence d'une incompréhensible et inacceptable mesure de répression syndicale.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Recteur, de donner les instructions nécessaires afin que les plaintes déposées soient retirées, que les poursuites judiciaires à l'encontre de notre collègue soient abandonnées et qu'aucune sanction ne soit prononcée.

Nous vous demandons aussi de bien vouloir recevoir Monsieur Alain Rey accompagné d'une délégation mercredi 10 juin après midi afin de vous exposer les différents éléments du dossier.

Veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, nos salutations distinguées.

Pierre Priouret SNES FSU  
Académie de Toulouse

Christian Robert, FNEC-FP FO  
Académie de Toulouse.

Corinne Vaulot, CGT Educ'action  
Académie de Toulouse

Estelle Carrier,  
Agnès Bernadou, SNUEP FSU  
Académie de Toulouse

Nadine Bielle SGEN CFDT  
Midi Pyrénées